

CINQUIEME CONFERENCE DES ETATS PARTIES AU TRAITE SUR LE
COMMERCE DES ARMES (TCA)

Genève, 26-30 août 2019

Discours de Son Excellence Monsieur Yackoley K. JOHNSON, Ambassadeur,
Représentant permanent du Togo auprès de l'Office des Nations Unies, de
l'Organisation Mondiale du Commerce et des Autres Organisations
Internationales à Genève

Excellence Monsieur le Président ;

Excellence Mesdames et Messieurs les Ministres,

Excellence mesdames et messieurs les Ambassadeurs,

Distingués délégués,

Mesdames et messieurs,

C'est pour moi un agréable plaisir de prendre la parole, au nom de la délégation togolaise pour vous féliciter, Monsieur le président, pour la manière dont vous avez présidé les instances du TCA durant sa 5^{ème} année d'existence. Je salue particulièrement votre implication et votre engagement constant qui ont permis à cet important Traité de faire des avancées significatives.

Permettez-moi également de rendre un vibrant hommage à l'équipe, certes restreinte mais très efficace et compétente du Secrétariat du TCA, qui œuvre inlassablement à accompagner les Etats dans la mise en œuvre de leurs obligations découlant du Traité.

Je voudrais également saluer les présidents des différents groupes de travail, dont les travaux nous permettront d'atteindre des résultats tangibles au terme de la présente Conférence.

Monsieur le Président,

Après cinq années d'existence, notre Traité compte 104 membres. Ceci témoigne d'une part du dynamisme des instances du Traité et d'autre part des enjeux sécuritaires et de développement liés à la mise en œuvre du TCA, d'où l'intérêt que lui portent les Etats. Au-delà de la satisfaction légitime que nous éprouvons, les succès que connaît le TCA dans son processus d'universalisation doit nous pousser à nous interroger sur le niveau de sa mise en œuvre pratique.

Il est clair que le but ultime du TCA est de contribuer à la paix, à la sécurité et à la stabilité internationale et régionale ; de réduire les souffrances humaines à travers une action responsable des États parties dans le commerce international des armes classiques afin de réduire la capacité destructrice des criminels organisés, des organisations terroristes ou des utilisateurs non autorisés qui commettent des crimes atroces et des violations graves du Droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme.

Monsieur le Président,

Mesdames et messieurs ;

Comme nous le savons tous, la violence armée peut avoir un large éventail d'impacts directs et indirects sur les infrastructures, les investissements et le commerce. Cela peut entraver l'accès des civils aux marchés et aux emplois, ce qui nuit à leur capacité de développer et de maintenir des moyens de subsistance productifs.

Au niveau des États, la violence armée a des effets néfastes sur la bonne gouvernance, l'ordre public, l'accès à l'éducation, aux soins de santé, à la justice et aux autres droits civils.

En effet, les conflits demeurent la plus grande menace au développement humain. Aussi, nous ne pourrons venir à bout de la pauvreté que si nous éliminons durablement la violence et ses causes. Le Traité sur le Commerce des armes nous en donne l'opportunité.

Distingués délégués

Il est évident que des mécanismes robustes de mise en œuvre du TCA, contribueront efficacement à l'atteinte des objectifs de développement durable.

Ces objectifs, nous pouvons les atteindre à travers l'engagement des États à réguler les circuits de transferts des armes afin de réduire les risques de détournements aussi bien dans les pays exportateurs, les pays importateurs que dans les pays de transit.

Dans cette perspective, le Togo salue toutes les initiatives tendant à renforcer la coopération et le partage d'informations entre les États.

Nous saluons tout particulièrement, le Fonds d'Affectation Volontaire du TCA qui à travers le financement des projets renforce les capacités institutionnelles et humaines des États aux fins d'une mise en œuvre efficiente et efficace du Traité. C'est le lieu de saluer les différents donateurs et leur témoigner toute la reconnaissance des autorités togolaises.

Grâce à l'accompagnement de nos différents partenaires, entre autres le Fonds d'affectation volontaire de TCA et l'Union européenne à travers Expertise France et le Japon, le Togo progresse certes lentement mais sûrement dans la mise en œuvre du Traité.

Ainsi, le Gouvernement togolais a entrepris une vaste campagne de sensibilisation et de vulgarisation du TCA à travers toutes les régions du pays.

De même, le processus d'élaboration et d'adoption des normes législatives et réglementaires d'application du TCA suit son cours.

Au niveau régional, le Togo offre un cadre pour le partage d'expérience et le renforcement des capacités des acteurs sur la mise en œuvre du TCA. Ainsi, avec le financement du Fonds d'Affectation le Togo a abrité un atelier régional impliquant 9 pays, sur le renforcement des capacités des acteurs gouvernementaux pour une mise en œuvre efficace et efficiente du Traité.

Par ailleurs, il est prévu à Lomé du 1^{er} au 03 octobre prochain une rencontre régionale regroupant 14 pays sur l'incorporation des dispositions du TCA dans les systèmes juridiques nationaux des Etats francophones d'Afrique, parties au Traité.

Je voudrais, ici exprimer la gratitude du Gouvernement Togolais aux différents contributeurs au Fonds d'affectation volontaires du TCA et les assurer de l'engagement des autorités togolaise à poursuivre les efforts de mise en œuvre des engagements découlant du Traité.

Je vous remercie.